

FAQs

6.8.2020

QUESTIONS ET RÉPONSES CONCERNANT L'APPEL À PROPOSITIONS EN COURS : " Mise en réseau international des Etablissement scientifiques fédéraux (ESF)- Appel 2020: Soutien des grands évènements internationaux "

Questions	Réponses
L'événement doit-il se dérouler en Belgique ?	Non, l'événement peut être organisé dans n'importe quel pays.
Les organisations internationales sont-elles considérées comme partenaires non-européens ?	Cela dépend de leur adresse légale. Si leur adresse légale est en Europe, elles sont considérées comme partenaires européens; s'il est en dehors de l'Europe elles sont considérées comme partenaires non-européens.
Le coordinateur de proposition doit-il coordonner l'ensemble de l'événement?	Si la proposition ne couvre qu'une partie d'un très grand événement (par exemple une conférence internationale pour clôturer une grande campagne citoyenne), le coordinateur de la proposition n'a pas besoin d'être le coordinateur de l'ensemble de l'événement.
A quelle fréquence sont lancés de tels appels?	BELSPO essaie de lancer un appel de mise en réseau des ESF tous les 2 ans. Le plus récent a été lancé en 2018 dans le domaine du patrimoine culturel. Les prochains appels pourront être dédiés à des autres thèmes ou activités.
L'Action doit-elle être un événement physique?	Non, elle peut également être un événement en ligne ou une combinaison des deux. Si la proposition porte sur un événement physique, il est recommandé de prévoir une alternative, au cas où l'événement ne peut avoir lieu à cause de la situation COVID-19.
A hauteur de combien les partenaires (non ESF) doivent-ils contribuer?	Il n'y a pas un " pourcentage obligatoire " mais environ 1/3 du financement devrait venir d'autres partenaires. Il est important que ce cofinancement couvre les frais de la participation des partenaires qui ne sont pas des ESF.

<p>Les contributions en nature (<i>in-kind</i>) sont-elles aussi considérées comme contribution?</p>	<p>Oui.</p>
<p>L'événement coûtera bien plus de 80.000 euros; il n'est donc pas réaliste de limiter le budget de la proposition à 80.000 euros. Comment les répondants à l'appel doivent-ils s'y prendre?</p>	<p>Les répondants sont priés d'indiquer aussi bien le budget global de l'événement (voir Part III 1 du Submission Form) que le budget demandé à BELSPO (Part III 2). Effectivement, ce dernier ne peut pas dépasser 80 000 euros et doit être précisé en page 8 du formulaire (en fournissant une brève description des activités couvertes).</p>
<p>Est-ce que tous les contributeurs financiers devront être partenaires de la proposition?</p>	<p>Les contributeurs financiers peuvent être des simples sponsors (une agence de voyage, une firme industrielle ...) sans autre intervention sur l'événement. Dans ce cas-là, ils ne doivent pas être déclarés comme partenaires du réseau, mais leur contribution doit être clairement indiquée dans le dossier de soumission.</p>
<p>Le pourcentage maximum de «sub-contracting» (25%) est-il flexible?</p>	<p>Non.</p>